

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

BELLEGARDESERVICES TECHNIQUES

Bellegarde, 2 novembre 2022

ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 - 165

OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la demande formulée par l'entreprise S.I.R. 650 Chemin de la Galicante 30128 GARONS
- Considérant des travaux de dépose branchement gaz 51 rue de Saint Gilles 30127 BELLEGARDE

ARRETE

ARTICLE 1: L'entreprise S.I.R est autorisée à circuler au 51 rue de Saint Gilles du 7 au 25 novembre 2022 afin de réaliser les travaux prévus.

ARTICLE 2: Le stationnement sera interdit, ainsi que la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, compte tenue de la présence des engins et des véhicules.

ARTICLE 3: Toutes les signalisations nécessaires (« Stationnement Interdit » « Circulation interdite » « Déviation » …) seront mises en place par le pétitionnaire selon l'avancement du chantier, aux distances réglementaires imposées.

ARTICLE 4: Le pétitionnaire est dans l'obligation de restituer la chaussée propre et sans encombre pour les usagers après son départ.

ARTICLE 5: Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié sur le site de la commune (www.bellegarde.fr)

Transmis au pétitionnaire, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 7 novembre 2022

Belle QQ

Le Maire.

Juan MARTINEZ